



DECLARATION LIMINAIRE CHSCT DU 14/09/2020

A la lecture des derniers indicateurs, tels que l'augmentation du nombre de tests positifs, du nombre de départements placés en zone rouge, etc...le virus et la crise sanitaire ne sont pas derrière nous, et il est même question aujourd'hui d'un rebond ou d'une deuxième vague .

La reprise de l'épidémie a un haut niveau de gravité révèle l'absence de stratégie gouvernementale dans le combat contre le virus. La situation est jugée critique par le gouvernement, avec des discours anxiogènes, mais en même temps une réflexion sur la réduction de la quatorzaine est en cours (seul pays européen à l'envisager).

La France est encore pointée du doigt par ses voisins européens, et la population comprend qu'une fois de plus, l'amateurisme ou l'arrogance sont à l'œuvre. Ce que l'on comprend derrière tout cela, c'est que dorénavant la crise économique préoccupe plus le gouvernement que la crise sanitaire.

Concernant la Fonction publique, la circulaire Castex du 01/09/2020 sert désormais de cadre concernant « la prise en compte dans la fonction publique de l'État de l'évolution de l'épidémie de COVID 19 ». Si cette circulaire réaffirme l'obligation du port du masque sur le lieu de travail, comment ne pas y voir, au-delà de l'équipement de protection individuel, et la possibilité d'une transmission aéroportée du virus, une manière pour l'État employeur de dégager sa responsabilité en cas de maladies contractées sur le lieu de travail par les personnes dites fragiles.

En effet, la liste des pathologies susceptibles de prétendre au télétravail ou à la mise en place d'ASA COVID, liste établie par le haut conseil de santé publique en juin 2020, a largement été rabotée par le décret du 29/08/2020 et la circulaire Castex de lui emboîter le pas...

En ce qui concerne la DGFIP, la CGT Finances Publiques, a depuis le début de la crise sanitaire portée de nombreuses revendications qui ont permis dans le dialogue d'améliorer la protection des agents et de maintenir le service public. Pour la CGT FP la situation nécessite toujours des mesures exceptionnelles et des adaptations dans les services, avec comme objectifs la protection sanitaire des agents des finances publiques, de la population et le maintien d'un service public de qualité .

La CGT FP revendique toujours :

- la tenue des CHSCT locaux pour permettre un dialogue social adapté au combat prioritaire contre le virus
- la dotation suffisante pour chaque agent de masques de qualité
- l'augmentation des capacités de télétravail qui doit être proposé sur la base exclusive du volontariat, principalement aux agents vulnérables, y compris ceux qui ne font plus partie de la liste du nouveau décret, et aux agents vivants avec des personnes vulnérables.

Au niveau de la DDFIP 84, on dénombre au 10/09/2020, 3 agents testés positifs au COVID 19, et pas moins de 16 cas contacts à risques ou non. Cela vient en écho avec la dégradation de la situation sanitaire dans le département qui est déjà en zone rouge depuis la fin août.

La CGT FP 84 s'étonne, qu'en dépit de la circulation active du virus dans le département, la quasi totalité des agents sont en présentiel dans leurs services. Alors que, la circulaire du 1^{er} ministre rappelle que le télétravail demeure une pratique qu'il convient de continuer à favoriser, en particulier dans les zones dites zones rouges.

Concernant le nettoyage des locaux, on constate que les conditions de travail des femmes de ménages ne se sont toujours pas améliorées, ce qui nuit à la qualité de leur prestation pourtant essentielles en période de crise sanitaire.

La CGT FP 84 restera également vigilante sur l'obligation par la Direction de fournir en quantité suffisante, aux agents, du gel hydroalcoolique, de l'alcool ménager, et bien évidemment des masques, en particulier des chirurgicaux pour les agents dits fragiles.

Avant de conclure ces propos liminaires, la CGT FP 84, exprime son indignation de voir l'administration reprendre avec force le démantèlement de la DGFIP que vous appelez NRP, déjà rejeté massivement par les agents et de nombreux élus avant cette crise sanitaire .

Ainsi, après plusieurs mois de crise, la DGFIP préfère privilégier la reprise et l'accélération des réformes plutôt que de stabiliser et développer les mesures de prévention de ses agents et des contribuables.

Comme le dit la 4eme partie du Code du Travail, applicable à la Fonction Publique, il faut adapter le travail à l'homme, et nous rajoutons et non l'inverse !!

Nous devons donc aussi nous interroger sur l'environnement de travail, les conditions de travail, ainsi que le temps d'exposition des agents, et donc la réduction du temps de travail et l'augmentation des temps de pause.

L'urgence et la gravité de la situation justifient bien au contraire la prise en considération des conditions de vie au travail des agents, avant les impératifs des logiciels et les objectifs de résultat.